



REGLEMENT PARTICULIER ENDURO **« LA BOURBONNAISE CLASSIC »**

Le **TEAM SAINT-YORRE MOTOS** organise le 11 Juin 2017 au MAYET DE MONTAGNE une manche du Championnat de France Enduro de Motos Anciennes couplé avec un enduro trophée.

1) LIEU DE L'EPREUVE : Le Mayet de Montagne (03250)

Le Parc coureur est situé aux abords de la Salle des Fêtes « la Boulaire » .
Les contrôles administratifs et techniques se dérouleront dans cette salle.
Le départ et l'arrivée de l'épreuve seront également donnés depuis ce site.

2) LES VERIFICATIONS : Elles auront lieu le Samedi 10 Juin 2017 de 13H30 à 19H30

☞ ADMINISTRATIVES : 13H30 à 19h30

Les pilotes engagés devront se présenter avec les documents suivants :

- ⇒ la carte grise de la moto (les W et WW garage ne sont pas autorisés)
- ⇒ le permis de conduire ou BSR (obligatoire pour les pilotes âgés entre 14 et 15 ans).
- ⇒ l'attestation d'assurance de la moto (celle-ci devra être valable le jour de la course)
- ⇒ la licence annuelle 2017 ou la licence à la journée pré-remplie sur le site internet de la F.F.M.

Dans le cas où la licence à la journée est délivrée sur place, une majoration de 10 € sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

☞ TECHNIQUES : 14H00 à 19H30

Les motos devront être conformes au Code de la Route et au règlement du Championnat de France Motos Anciennes FFM 2017. En cas de litige, les contrôleurs techniques s'appuieront sur ce règlement.

Dès le contrôle technique terminé, la moto sera mise au parc fermé, moteur arrêté.
Les pilotes devront présenter un équipement de protection complet aux normes en vigueur (casque et pare-pierre) qui seront vérifiés selon le règlement FFM .

Chaque pilote devra équiper sa moto, en complément d'un éventuel système d'origine d'un système antivol individualisé (chaîne cadencée, bloc disque ou U).

3) CATEGORIES :

→ **CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOS ANCIENNES** = Plaques jaunes - Numéros noirs
Catégories = C1 - C2 - C3 - C4 - C5 - C6
PF Gentleman

→ **TROPHEES (HORS CHAMPIONNAT DE FRANCE) :**

FEMININ = Plaques roses - Numéros blancs
50 Cm3 = Plaques noires - Numéros blancs
SUPER VETERAN + de 50 ans = Plaques noires - Numéros blancs
PILOTE DE PRESTIGE = Plaques noires - Numéros blancs
LOISIRS = Plaques noires - Numéros blancs

Les catégories TROPHEES (Féminin, 50 cm3, Super Vétéran et Pilotes de Prestige) sont ouvertes aux motos anciennes et modernes.

Concernant le TROPHEE LOISIRS, les machines éligibles pour cette catégorie sont les suivantes :

AJP : 125 PR3 ; 125 PR4 ; 200 PR3 ; 200 PR4 ; 240 PR3 ; 240 PR4 ; 240 PR4 Ultrapassar ; 250 PR5

Aprilia : 125 RX ; 125 RXV

Asiawing : NC 250 ; LX 450

Beta : 125 RE ; 125 RR ; 125 RR LC ; 125 Urban ; 125 Alp ; 200 Alp ; 300 X-Trainer ; 400 Alp

BMW : F 650 ; G 650 X

CH Racing : WXE 125

Cagiva : 125 K7 ; 125 W8 ; 350 TE ; 500 TE

Derbi : 125 Senda DRD

Fantic : 125 RC 4-T ; 200 RC 4-T

Gas Gas : 125 Halley ; 125 Pampera ; 125 Randonnée ; 200 Hobby ; 250 Pampera ; 320 Pampera ; 450 Halley ; 450 Pampera

Honda : 125 CRM ; 125 MTX ; 125 XLR ; 125 XR ; 200 CRM ; 200 MTX ; 200 XLR ; 200 XR ; 250 CRF-L ; 250 CRM ; 250 XLR ; 250 XR ; 350 XLR ; 350 XR ; 400 XR ; 500 XLR ; 600 XLR ; 600 XR ; 650 XR

HM : 125 CRE-F ; 125 CRE-RR ; 125 Locusta ; 200 Locusta ; 230 CRF

HRD : 125 Enduro 4-T

Husqvarna : 125 WRE ; 125 TE 4-T ; 410 TE-E ; 610 TE-E ; 650 Terra

Kawasaki : 125 KDX ; 125 KLX ; 125 KMX ; 200 KDX ; 200 KMX ; 220 KDX ; 250 KDX ; 250 KLX ; 250 KLX-R ; 300 KLX-R ; 600 KLR ; 650 KLX-R

KTM : 125 LC2 ; 125 EXE ; 250 Freeride ; 350 Freeride ; 400 LC4 ; 600 LC4 ; 640 Adventure ; 690 Enduro

Ossa : 280 Explorer

Rieju : 125 Marathon ; 125 Tango ; 250 Tango

Scorpa : 125 TY-F ; 125 T-Ride ; 250 T-Ride ; 280 T-Ride

Sherco : 125 City Corp ; 125 SE ; 125 X-Ride ; 290 X-Ride

Suzuki : 125 DR ; 125 TSR ; 200 DR ; 200 TSR ; 250 DR ; 350 DR ; 400 DR-ZE ; 400 DR-SE ; 600 DR ; 650 DR

SWM : RS 125 R ; RS 650 R

Yamaha : 125 DTR ; 125 XT ; 125 WR-R 4-T ; 200 DTR ; 200 WR ; 225 TT ; 250 Tricker ; 250 TT ; 250 TTR ; 250 WR-R ; 250 XT ; 350 TT ; 350 XT ; 600 TT ; 600 XT ; 660 XT-R ; 660 XTZ

4) ITINERAIRES

Un parcours fléché de 130 km sera à parcourir une seule fois par chaque concurrent. Il comprendra deux spéciales de type banderolées à parcourir deux fois chacune. Pour le contrôle horaire, un CH unique sera situé au Mayet de Montagne, lieu-dit la Boulaire.

5) SPECIFICATIONS

En aucun cas, les pilotes ne devront quitter le parcours fléché et devront respecter scrupuleusement les règles de circulation mises en place par l'organisation et respecter le code de la route. **Les GPS sont interdits.**

6) ENGAGEMENTS

Ils sont ouverts à partir de la parution du présent règlement. Ils devront obligatoirement être accompagnés des droits fixés à 60 € pour toutes les catégories du championnat de France et pour les trophées sauf pour la catégorie Trophée 50cc où le montant est fixé à 40 €.

Les pilotes doivent effectués leur Inscription sur le site de MOTO TT.

7) ENVIRONNEMENT

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur et le règlement FFM (tapis environnemental, niveau sonore des motos,...)

8) DESISTEMENT

La non-participation à l'épreuve doit être signalée au Club au minimum 48H avant la course, par mail ou courrier (le cachet de la poste faisant foi).
Seules seront prises en compte les demandes accompagnées d'un certificat médical.

9) CONTROLES

Des contrôles inopinés sur le bruit et la vitesse peuvent être placés sur le circuit sans que ceux-ci soient mentionnés sur la feuille de route.

10) CARTON DE POINTAGE

Tout pilote dont le carton de pointage serait sale, illisible ou perdu sera exclu du classement.

11) PENALITES

Se reporter au règlement du Championnat de France d'enduro 2017.

OFFICIELS :

| | |
|---|--|
| Le délégué FFM (Président du Jury) : | Patrick THOLLAS |
| Directeur de Course : | David MONTAGNON |
| Commissaires sportifs : | Simon TAILLARDAT Pierre JOURDAN |
| Technique : | Jean-Paul MEYER Richard OPALINSKI |
| Secours Docteurs : | Dominique ALBOUY Henri BARSUGLIA |
| Ambulances : | FRAMONT – BOUFFRET |